

Grand Paris : la carrière cimentière qui fâche

Le groupe Calcia prévoit d'extraire 700 000 tonnes de calcaire par an, dans le parc naturel du Vexin français

Un cratère lunaire grand comme 150 terrains de football, creusé dans les champs de blé et les bois du parc naturel régional du Vexin français : des élus locaux, les gestionnaires du parc et une association affûtent leurs armes pour tenter d'empêcher l'ouverture d'une carrière de calcaire à Brueil-en-Vexin (Yvelines) par le fabricant de ciment Calcia. Près de 8 millions de mètres cubes de roche devraient être arrachés au co-teau, plus de 700 000 tonnes par an. Une exploitation que la société juge indispensable pour alimenter en ciment les chantiers du Grand Paris.

Calcia exploite non loin de là, à Gargenville, la dernière cimenterie d'Ile-de-France. Le site produit 600 000 tonnes de ciment chaque année, couvrant 15 % de la demande de la région. Pour produire du ciment, il faut du calcaire. Beaucoup de calcaire. Or les réserves de la carrière de Guitrancourt, d'où le minerai est acheminé jusqu'à la cimenterie par un tapis roulant souterrain de 2,5 kilomètres de long, arrivent à épuisement.

Le groupe, qui s'y prépare depuis plus de vingt ans, a obtenu au début de l'été toutes les autorisations pour exploiter sur la commune voisine 105 hectares pendant trente ans, dans un secteur de 550 hectares, la « Zone 109 », où l'activité minière avait été autorisée en 2000. « C'est un choix stratégique de maintenir la carrière et la cimenterie au plus près des besoins », assume Henri Kaltembacher, responsable de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) à la préfecture des Yvelines.

« Nous allons contester cette décision de l'Etat jusqu'à la dernière minute, en nous en remettant à l'arbitrage des juges », annonce le président du parc naturel régional (PNR) du Vexin français, Marc Giroud, qui a fait appel au cabinet d'avocats de l'ancienne ministre de l'environnement Corinne Lepeage. Creusée à flanc de vallon, la nouvelle carrière serait visible des kilomètres à la ronde dans le parc, dont les paysages sont l'une des principales richesses.

L'activité de la carrière risque aussi d'ajouter de la poussière à une région déjà fortement impactée par la cimenterie — l'une des industries les plus polluantes d'Ile-de-France. Et elle fait peser beaucoup d'incertitudes sur la qualité de l'eau, dans un bassin qui alimente des centaines de milliers d'habitants, la carrière étant située juste au-dessus d'une importante nappe phréatique. Pour atteindre la couche de calcaire, Calcia devra

Falaise de calcaire, près de Gargenville (Yvelines), exploitée par la société de ciment Calcia. LAURENT GRANDGUILLOT/REA



excaver une épaisseur de 7 à 31 mètres de terre selon les endroits, puis pourra alors extraire la roche sur une hauteur de 11 à 21 mètres. L'eau qui ruisselle dans la nappe phréatique est aujourd'hui filtrée par ces dizaines de mètres de terre et de minerai, une étape essentielle dans « une région affectée d'un haut niveau de pollutions aériennes et agricoles », note le rapport d'enquête publique rédigé en décembre 2018.

Celui-ci donne un avis favorable au projet, tout en émettant de sévères réserves : « Le risque de pollution de la nappe phréatique existe », notent les commissaires enquêteurs, selon qui l'étude hydrologique « ne prend pas suffisamment en compte l'impact de la carrière sur l'alimentation en eau et sur les captages en aval ».

Calcia prévoit des noues d'infiltration pour retenir les eaux pluviales autour du site, et un bassin filtrant pour la pluie qui tombera sur la carrière... sans rassurer les opposants. Les arrêtés d'autorisation obligent aussi la société à maintenir une épaisseur de roche de deux mètres au-dessus du niveau haut de la nappe phréatique, mais les élus contestent les cotes

de référence retenues... Surtout, « nous avons constaté dans la carrière de Guitrancourt qu'en période sèche, Calcia n'hésite pas à creuser jusqu'au niveau de la nappe alors qu'ils sont censés respecter une épaisseur de 3 mètres », affirme Catherine Luuyt, de l'association vexinoise de lutte contre les carrières cimentières (AVL3C).

Un projet « aberrant »

« L'Etat s'est assuré que l'impact de cette carrière était maîtrisé et ne présentait pas de danger pour les populations, assure M. Kaltembacher. Le projet a évolué dans le bon sens : Calcia a abandonné l'idée d'exploiter le calcaire jusqu'au-dessous du niveau de la nappe, renoncé à acheminer le minerai par camions à travers les bois au profit d'un convoyeur à bandes et a phasé l'exploitation par tranches de cinq ans pour limiter l'impact sur le paysage et favoriser la restauration agricole. »

Les acteurs locaux ne sont pourtant pas convaincus par l'engagement de Calcia de remettre en état le site à l'issue de l'exploitation, en déversant de la terre végétale sur la carrière 40 mètres plus bas que le niveau de sol initial. La chambre

d'agriculture, qui a émis un avis défavorable au projet, semble très dubitative sur la possibilité de recréer de toutes pièces des champs agricoles fertiles.

A quelques exceptions près, les élus du territoire, à l'instar de la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, qui réunit 73 communes entre Mante-la-Jolie et Conflans-Sainte-Honorine, se sont déclarés hostiles à la carrière. Le maire de Brueil-en-Vexin, Bruno Caffin, qui en appelle « au principe de précaution », a écrit au chef de l'Etat pour lui demander d'arrêter ce projet « aberrant ». « La décision d'autoriser des carrières ici date d'il y a plus de vingt ans, or on raisonne comme s'il ne s'était rien passé depuis en matière de protection des paysages, de la faune et de la flore », regrette l'édile.

Sa municipalité a attaqué l'arrêté préfectoral déclarant la carrière projet d'intérêt général et prépare des recours contentieux contre les autorisations délivrées à Calcia par le préfète des Yvelines et par les ministères de la transition écologique et de l'économie. Les communes voisines de Sailly et de Fontenay-Saint-Père, concernées par de possibles extensions de la carrière,

A quelques exceptions près, les élus du territoire, qui réunit 73 communes, se sont déclarés hostiles à la carrière

l'AVL3C et le PNR prévoient d'engager les mêmes procédures. Au contraire des autres acteurs, le parc naturel n'est pas par principe hostile à la carrière. C'est le propre des PNR, territoires habités, de pouvoir s'accommoder de tout type d'activité économique. « Nous avons accepté qu'une carrière existe dans le périmètre du parc, à condition que ce soit fait de manière exemplaire, explique M. Giroud. Or, dans ce dossier, l'Etat n'a pas joué son rôle : il a calé ses positions sur celles de Calcia et défend l'industrie et l'activité économique, pas la protection de l'environnement. »

Des documents ministériels de l'époque, obtenus par *Le Monde*,

témoignent que l'Etat avait exercé une forte pression, lors de la création du parc en 1995, pour que cette possible exploitation soit inscrite dans sa charte, à un moment où la réflexion sur la création de la Zone 109 démarrait.

Vingt-cinq ans plus tard, la rébellion du PNR n'est pas du goût de l'Etat. En janvier, dans un courrier que *Le Monde* a consulté, le préfète de région, Michel Cadot, rappelait au président du parc les différents financements qu'il avait prévu de lui octroyer en 2019. Avant de conclure : « Je souhaite connaître avant de signer une telle subvention le montant et les modalités de financement des actions contentieuses que vous avez engagées contre le projet de carrière Calcia. »

En théorie, rien n'empêche Calcia, qui n'a pas donné suite aux sollicitations du *Monde*, de démarrer le défrichage des champs et des bois malgré les procédures en cours. Il reste à peine deux ans de réserves à Guitrancourt. Faute de carrière, c'est l'usine, sa centaine d'emplois directs et plusieurs centaines d'emplois indirects qui seraient menacés, a toujours prévenu le groupe. ■

GRÉGOIRE ALLIX

Les alternatives écologiques au ciment traditionnel se multiplient

De nouveaux acteurs, comme la PME irlandaise Ecocem ou la française Hoffmann Green, proposent un béton fortement décarboné

Au moment où les grands cimentiers mondiaux se frottent les mains à l'occasion des travaux du Grand Paris Express qui doivent engloutir plusieurs millions de tonnes de béton pour édifier les 200 km de métro, de nouveaux acteurs se positionnent pour bénéficier de cette manne. Avec un argument choc : ils proposent un ciment qui va permettre de produire un béton fortement décarboné !

Pour préparer du ciment, il faut cuire à quelque 1450 degrés un mélange d'argile et de calcaire, tous deux prélevés dans des carrières. Ce procédé est fortement émetteur de gaz à effets de serre.

En moyenne, une tonne de ciment Portland, la recette standard de cette fine poudre liante, émet lors de sa cuisson un minimum de 765 kg de CO₂. Avec 50 % de ciment par m³ de béton, ce matériau ultrarésistant fait partie des moins écologiques à sa fabrication. L'industrie du ciment est même responsable de près de 5 % des émissions de dioxyde de carbone de la planète.

Afin de réduire ces émissions, les géants du secteur, les Lafarge-Holcim, Cemex, CRH et autres Heidelberg, se sont engagés à valoriser des déchets (en clair, les brûlés), en lieu et place des sources d'énergie primaire, tout en

optimisant la cuisson de leurs fours. Parallèlement, ils développent des bétons qui absorbent le CO₂. Mais, pour l'instant, la réduction des gaz à effet de serre n'est pas significative.

Verdir le béton

D'autres produits sont donc aujourd'hui promus pour verdir le béton comme le « laitier », des résidus rejetés par les hauts fourneaux sidérurgiques lors de la fonte du minerai. Ces granules blanches, à l'aspect de lait, d'où leur nom, peuvent être moulées finement. Si les grands cimentiers y ont déjà en partie recours, la PME irlandaise Ecocem s'est

spécialisée dans la production de ce seul matériau.

La société a installé deux moulins à proximité des hauts fourneaux d'ArcelorMittal à Dunkerque (Nord) et Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). « Aujourd'hui, nous pouvons mouler jusqu'à un million et demi de tonnes de laitier en France dans nos meules », explique Katia Nataf, directrice de la communication d'Ecocem. Après le broyage du laitier, la poudre blanche, dix fois plus fine que la farine, est séchée grâce aux gaz des hauts-fourneaux avant d'être livrée aux cimenteries.

La fabrication d'une tonne de laitier moulu émet 20 kg de CO₂,

soit trente-cinq à quarante fois moins qu'un ciment traditionnel. Pourtant son développement reste bridé en France. « Les normes françaises limitent à 30 % de laitier moulu dans la composition des bétons courants et 50 % dans les bétons d'ingénierie », indique M^{me} Nataf. Ce ratio est l'un des plus faibles d'Europe. En France du Nord, il est supérieur à 50 %, et en Grande-Bretagne, il est incorporé à 85 % dans le béton. »

La PME française, Hoffmann Green, a de son côté breveté un ciment à part entière en s'appuyant sur le recyclage du laitier, mais pas seulement. La société y agrège des boues d'argile, obtenues

après le lavage des carrières, et du gypse issu des déblais du chantier du Grand Paris. Du fait du recyclage de matériaux existants et de l'absence de cuisson, ce ciment alternatif, un peu plus cher que son concurrent traditionnel, émet lors de sa confection trois à quatre fois moins de CO₂ que le Portland.

Après l'extension, prévue en 2020, de son usine de Bournezeau, en Vendée, d'une capacité modeste de 50 000 tonnes, la PME veut construire d'ici à 2022 un second site en région parisienne doté d'une capacité dix fois plus importante, grâce à la levée récente de 15 millions d'euros. ■

PHILIPPE JACQUÉ